



72 rue Riquet – Bat A

31000 Toulouse

Tél : 05 61 62 50 68

E-mail : eaucea@eaucea.fr

www.eaucea.fr

Lot 1 : Débits biologiques fluviaux Boutonne

Relevé de décisions COMITE TECHNIQUE du 23/11/2023



Le 24 novembre 2023

Table des matières

Liste des présents.....	4
Liste des excusés	5
Objet de la réunion.....	5
Synthèse des échanges.....	5
Introduction (Alban Joly – SYMBO)	5
Éléments communs aux bassins du SAGE Boutonne	6
Remarques générales.....	6
Points spécifiques par secteur.....	7
Boutonne Amont.....	7
Boutonne intermédiaire.....	7
Trézence	7
Discussion autour du DOC.....	7
Conclusion	8

Liste des présents

NOM	PRENOM	STRUCTURE
AUDONNET	Pierre	FDPPMA 17 - CHARGE DE MISSION PDPG/THERMIE
BEATRIX	Lionel	DDTM 17 - CHARGE D'ETUDES LOI SUR L'EAU
BELICAUD	Aurélie	TMR BOUTONNE AVAL - SYMBO
BERTHIER	Caroline	OFB NOUVELLE-AQUITAINE
BITEAU	Pascal	PCN - SOS RIVIERES
BORDES	Christophe	FDPPMA 79 - RESPONSABLE TECHNIQUE
BOUFFARD	Christian	SMAEP 4B
BROUSSEY	Manuella	AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE
CHIRAC	Gabriel	EAUCEA
COUPRY	Bruno	EAUCEA
DEMARCQ	Jean-Louis	PCN - SOS RIVIERES
DUBOIS	Pascal	DREAL NA - CHARGE DE MISSION GESTION QUANTITATIVE DE L'EAU
EMARD	Frédéric	PRESIDENT SYMBO
FONTENY	Sylvie	CD 17 - CHARGE DE MISSION MILIEUX AQUITAINE
JOLY	Alban	ANIMATEUR SAGE BOUTONNE - SYMBO
JUGNIOT	Amélie	EPTB CHARENTE - HYDROGEOLOGUE
LACROIX	Cécile	CD 79 - CHEFFE DE PROJET EAU
NORMAND	Bénédicte	DIRECTRICE SYMBO
PICARLE	Franck	FDPPMA 79 - CHARGE DE MISSION PDPG/HYDROGEOLOGUE
STAUDT	Florent	TMR BOUTONNE MOYENNE - SYMBO
VOIX	Pascal	TMR BOUTONNE AMONT - SYMBO
WALLON	François	DDTM 17 - CHARGE DE MISSION GESTION QUANTITATIVE ET QUALITATIVE DE LA RESSOURCE EN EAU

Liste des excusés

NOM	PRENOM	STRUCTURE
LAROCHE	Isabelle	REGION NOUVELLE-AQUITAINE
MEUNIER	Fabrice	EPTB CHARENTE

Objet de la réunion

Le Comité technique du 23 novembre 2023 vise à échanger sur les sujets suivants :

- Discussion autour des résultats présentés par Eaucéa pour les secteurs Boutonne amont, Boutonne intermédiaire et Trézence ;
- Discussion autour des compléments éventuels à donner.

Synthèse des échanges

Introduction (Alban Joly – SYMBO)

L'objectif de cette étude est la définition de débits biologiques la Boutonne et son affluent la Trézence suivant les dispositions 34, 35 et 36 du PAGD. Cette démarche est un préalable à la proposition d'un Débit d'Objectif Complémentaire.

L'étude est issue d'un groupement de commande EPTB Charente/SMBS et d'un partenariat avec le SYMBO et le département de la Charente-Maritime datant de 2020.

Le présent Comité technique fait suite aux précédentes étapes concernant la proposition d'une méthodologie, de choix des stations expertisées et des prises de données durant les campagnes de terrain de 2020, 2021 et 2022.

Il a été préparé par l'envoi des rapports d'études à l'ensemble des parties prenantes. Les éléments de méthode concernant le chemin vers la fixation d'un DOC à Saint Jean d'Angély ont été présentés en séance.

L'étape suivante sera une présentation en CLE le 21 décembre 2023.

Éléments communs aux bassins du SAGE Boutonne

Les résultats de l'étude concernant les débits biologiques ont été présentés par EAUCEA au moyen d'un diaporama présentant les trois secteurs. Ce diaporama contenait un rappel sur les indicateurs, une recontextualisation des stations et méthodes utilisés et les résultats appliqués à chaque secteur. Globalement tous les résultats présentés ont été validés pour les bassins présentés en réunion à l'exception de la Trézence ou un ajustement a été souhaité (cf suite du compte rendu).

Remarques générales

SOS Rivières et Environnement pose la question de la finalité des débits biologiques (DB) en compléments des indicateurs de gestion et soulève un risque de confusion sémantique entre station hydrométrique et station de débit biologique qu'il est convenu de nommer site de débit biologique.

Le Symbo répond que l'on peut comparer les valeurs de DB aux termes des seuils de gestion mais il y a des étapes à suivre avant d'arriver à ce rapprochement qui est prévu notamment dans le travail de la CLE Boutonne. Il s'agit ici d'une étude visant à mieux comprendre le milieu et elle n'a, à ce stade, pas vocation à interroger les seuils de gestion.

Eaucea ajoute que le fait de se détacher complètement des seuils de gestion était une demande et qu'il s'agit d'une étude strictement technique, détachée des aspects règlementaires, mais qu'une mise en face des débits biologiques et de ces seuils est possible.

SOS Rivières et Environnement regrette aussi le fait que le processus de choix des stations ne soit passé que par des experts alors que d'autres acteurs ont des choses à reprocher à certaines décisions.

Le Symbo répond qu'il y a eu des étapes de validation collective à chaque étape. Et pour la suite il y aura des discussions autour des DOC dans un autre cadre.

SOS Rivières et Environnement demande pourquoi les affluents de la Boutonne n'ont pas été étudiés.

Le Symbo répond que ça aurait été intéressant, cela ayant même été proposé pour la Nie et Brédoire en début d'étude, mais cela n'a pas été possible pour des raisons financières.

Concernant la prise en compte des invertébrés l'OFB et la FDPPMA 17 soulignent qu'il s'agit d'une des rares études qui prends en compte cette question avec les outils disponibles (courbes de préférence).

SOS Rivières et Environnement pose la question de l'artificialisation de certains secteurs et de l'impact de ceux-ci sur l'étude.

Eaucea répond qu'il ne s'agit pas de rechercher les causes mais le type de mécanismes siégeant dans le cours d'eau. De ce point de vue la description hydraulique des sites ne dépend pas du degré d'artificialisation. En revanche les conclusions pour la gestion militent pour le choix de sites les moins influencés possibles permettant de fixer un cap cohérent avec les processus de restauration hydromorphologiques en cours.

La FDPPMA fait remarquer que l'auto-entretien du lit est testé sur une granulométrie n'excédant pas 10 mm de diamètre alors que les frayères à salmonidés présentent plutôt une granulométrie de l'ordre de 20 mm et plus.

Eaucea répond que ce qui a été testé est l'entretien de frayères existantes (décolmatage des particules fines) et non la création de frayères.

Points spécifiques par secteur

Boutonne Amont

La FDPPMA pense que mettre juillet en transition est un peu choquant car notamment sur les bassins amont les débits sont souvent déjà bas.

Eaucea répond que, malgré le fait que la médiane des débits du mois de juillet correspondrait à la période de basses-eaux, du fait des cycles biologiques des espèces et de l'hydrologie, le mois de juillet est plus proche du mois de juin que du mois d'août.

SOS Rivières et Environnement demande pourquoi ne pas mettre le brochet comme indicateur. Eaucea répond que, bien que l'espèce soit en effet patrimoniale, la topographie des sites de mesures ainsi que l'occurrence des débits nécessaire au débordement de ces sites ne sont pas aptes à assurer les conditions nécessaires à la reproduction du brochet, du moins dans ce secteur.

La FDPPMA soulève que les adultes de truite doivent continuer de vivre en étiage et demande pourquoi ne pas choisir des bornes de débit biologique plus élevées.

Eaucea répond que la rivière n'apporte pas naturellement des conditions optimales en basses eaux estivales et que ce choix a été fait pour une question de réalisme hydrologique en basses eaux.

La FDPPMA est surprise du choix de débit de 100 L/s comme débit de référence alors que l'idéal est à 170L/s.

Eaucea répond que cette valeur ne serait pas réaliste compte tenu du QMNA 5 qui est à 25 L/s.

Boutonne intermédiaire

Concernant le brochet et sa reproduction, les débits de débordement sont très bas, et donc favorable à la reproduction sur de longue période, dû à l'effet topographique : berges basses, terrains environnant très plats, etc...

Trézence

La FDPPMA demande pourquoi l'analyse en basses-eaux a Migré est centrée sur le vairon alors que c'est une espèce qui est très tolérante et ne présente pas d'enjeu particulier.

Eaucea répond que c'est une demande issue d'un précédent COTECH et que la présence du goujon et de la vandoise à cette période est peu probable du fait du risque de déconnexion longitudinale sur ce site. Eaucea propose cependant de refaire l'analyse en se centrant sur le goujon puis sur la vandoise à des fins comparatives.

La SPU du goujon, sans doute l'espèce la plus exigeante, est de 49 m² pour 51 L/s si l'on retient 80 % de 49 m² soit 39 m² de SPU le débit correspondant est de 20 L/s. La SPU de la vandoise adulte pour un débit de 51 L/s est de 18 m², 80% est obtenu pour un débit de 30 L/s. Ces deux bornes peuvent être retenues. Elles seront inscrites dans le rapport.

Discussion autour du DOC

Eaucéa présente les principes généraux méthodologiques allant du DB jusqu'à leur prise en compte dans la fixation d'un DOC à Saint Jean d'Angély.

Parmi les principales recommandations nous trouvons :

- La question de l'équité territoriale entre l'amont et l'aval du bassin. Le DOC est en effet un outil de répartition des volumes (illustrer par une carte)
- La question des conséquences sur les volumes disponibles et donc les effets probables sur les usages préleveurs actuels (eau potable, industrie et irrigation), qui impose une analyse fine des relations nappes rivières (illustrer par un graphique sur les déficits).

Une note spécifique sera rédigée dans ce sens par Eaucéa.

Conclusion

Les prochaines étapes sont :

- Les vérifications de cohérences entre présentation et rapport ;
- La proposition par Eaucéa de bornes de débits biologiques de basses-eaux sur la Trézence avec une autre espèce centrale que le vairon (Goujon ou Vandoise) ;
- La présentation des résultats en Commission Locale de l'Eau Boutonne le 21 décembre 2023.